

Médication par l'électricité. — Cet agent mystérieux, dont nous commençons à peine à deviner la puissance, l'électricité, paraît devoir ne se soumettre que difficilement aux grandes applications de la mécanique et de la physique. Mais déjà le médecin a su faire de ce redoutable fluide un auxiliaire utile.

Le rapport récent de M. Dumas, fait au nom d'une commission qui compte dans son sein les principes de la science moderne, sur le prix de 50,000 fr. institué par S. M. l'Empereur, a signalé comme ayant le mieux répondu à la pensée du fondateur les applications thérapeutiques de la pile de Volta.

Parmi les savants qui ont demandé à l'électricité la guérison des maladies réputées jusqu'alors incurables, il faut citer d'abord M. le docteur Tirat; il est un de ceux qui ont obtenu, dans cette voie, les succès les plus incontestables.

Convaincu de l'impuissance des moyens thérapeutiques ordinaires pour la guérison des affections nerveuses et des maladies de poitrine, M. Tirat a employé le fluide galvanique comme auxiliaire d'une médication rationnelle et intelligente. Ses appareils électro-chimiques, simples dans leurs formes, et dont les malades peuvent faire usage sans fatigue, dégagent des courants électriques dont l'action lente, mais continue, finit par rendre au sang son activité première, de telle sorte que la médication ordonnée par le docteur peut agir dans toute son efficacité sur l'organe lésé.

Les cures nombreuses obtenues par M. Tirat, à l'aide surtout de la pile de Volta modifiée et perfectionnée, sont la preuve des bienfaits que l'humanité souffrante peut demander, dans certaines affections, à l'électricité; elles sont comme la confirmation d'espérances qu'on n'eût pas osé concevoir naguère, et comme l'aurore d'une science nouvelle.

— On lit dans le Droit :

Les chaleurs que nous traversons font naître un grand nombre d'aliénations mentales, et on regarde avec raison comme un acte de démence le fait que nous allons raconter.

Le sieur R..., originaire de Saxe, marchand boucher, domicilié rue de Meaux, à la Villette, avait hier avec sa femme, vers six heures un quart du soir, une altercation très-vive. Il s'exprimait avec une violence telle que devant sa boutique se forma un rassemblement considérable qui allait sans cesse grossissant.

A cette vue, R... tourna sa fureur contre le public. Saisissant une barre de fer et se jetant au milieu des spectateurs, il s'escrima de telle façon que bientôt trois personnes furent grièvement blessées. Ayant laissé tomber sa barre de fer, R... se saisit d'un couteau à lame aiguë, en disant qu'il éventrerait le premier qui s'avancerait sur lui.

Il est probable qu'il eût mis cette menace à exécution si deux sergents de ville, bravant le danger, n'étaient parvenus à s'emparer promptement de sa personne. Il a été conduit chez le commissaire de police, qui, après l'avoir interrogé, l'a envoyé à la préfecture, où son état mental sera l'objet d'un examen.

M. Rarey a donné mercredi soir, à Londres, une lecture qui avait réuni le plus nombreux auditoire. M. Rarey a foi dans son système; et avec la foi on parvient à déplacer les montagnes. M. Rarey en viendra là, peut-être. Ce qu'il a fait jusqu'ici confond les plus incrédules. Après avoir rendu dociles les chevaux les plus indomptables, il a soumis le zèbre, jugé par les plus savants naturalistes comme intraitable. Le sujet choisi par l'habile américain ne faisait point exception; et maintenant il porterait, sans broncher, son honneur le lord-maire dans un jour de gala; il est aussi calme qu'une mule andalouse. Au point de vue de l'utilité, ce succès est immense. Le zèbre, bien supérieur à l'âne sous tous les points, restait jusqu'ici un animal de ménagerie, rien de plus. Grâce au talent de M. Rarey, cet animal rendra à la petite culture les plus grands services.

Un grave accident, dit le Journal de Toulouse du 18 juin, est arrivé hier soir, à six heures et demie. — Une diligence qui partait pour Luchon a versé en descendant le pont, au tournant du Château-d'Eau.

Plusieurs personnes ont été assez grièvement blessées et ont dû être immédiatement apportées à l'Hôtel-Dieu; on cite particulièrement la famille Betremieux, de La Rochelle, composée de cinq personnes; une dame et un enfant auraient reçu les blessures les plus sérieuses.

Le postillon a eu un pied foulé; il s'est fait transporter à son domicile. Le conducteur a été blessé à la figure.

Il paraît qu'en sortant des tours du pont, la chaîne de la mécanique s'est rompue; les chevaux ont été entraînés par le poids de la diligence, et c'est en voulant éviter une charrette qu'un mouvement un peu brusque aurait amené la chute de la voiture, qui a été brisée en partie par le choc.

A dix heures du soir, un prêtre de St.-Gaudens, M. Vidailhan, blessé au bras, a pu continuer sa route, ainsi que cinq autres voyageurs non blessés, au moyen d'une autre voiture.

Le nombre des voyageurs apportés à l'Hôtel-Dieu s'élève à 13; leur état était assez satisfaisant ce matin; aucune des blessures ne paraît devoir entraîner des conséquences fâcheuses.

Un épouvantable accident, dit le Nouvelliste de Rouen, est arrivé sur la route d'Elbœuf au Neubourg. Voici dans quelles circonstances :

Une voiture, faisant le service entre Elbœuf et le Neubourg, descendait la côte située à peu de distance de la première de ces deux villes. Le conducteur serrait la garde-frein pour diminuer la vitesse que donnait à la voiture la pente rapide sur laquelle elle se trouvait, lorsque la mécanique se brisa tout à coup; les chevaux, ne pouvant résister à l'impulsion qui leur était donnée, tournèrent brusquement sur la gauche, et ce mouvement fit casser la flèche.

La voiture continua à rouler quelques instants encore; mais bientôt, et sans qu'on pût éviter une catastrophe, elle versa, entraînant dans son effroyable chute les onze personnes qu'elle contenait. Le choc fut si violent que le malheureux conducteur fut tué sur le coup, et tous les voyageurs reçurent des blessures plus ou moins graves. On cite entre les victimes les plus maltraitées, M. Michel, marchand de vins à Elbœuf, et un habitant de Rouen, demeurant rue Eau-de-Robec; qui a eu deux côtes enfoncées; un enfant a été aussi fortement contusionné.

Le théâtre de l'événement présentait quelques instants après, le plus triste aspect qu'on puisse imaginer. Là, des blessés couchés pêle-mêle sur la route, auxquels la douleur arrachait des cris déchirants, plus loin, quelques autres privés de connaissance, que les secours les plus pressés ne pouvaient ramener à la vie, et au milieu de tout cela, des familles éplorées cherchant parmi les victimes celles qui leur appartenaient.

Il est impossible de décrire la douloureuse impression que ce malheur a produit à Elbœuf et au Neubourg, où la triste nouvelle s'est bien tôt répandue.

— On écrit d'Armancoeur au Journal de l'Oise :

« Le 13 courant on a trouvé, échoué sur la berge de l'Oise, le corps dans l'eau et les pieds touchant au rivage, le cadavre d'un individu portant le costume militaire. On le retira de l'eau. On vit, d'après l'uniforme, que cet individu, inconnu à la commune, était capitaine, chevalier de la Légion d'Honneur, et appartenait au 85. régiment de ligne en garnison à Maubeuge (Nord).

On a également trouvé sur la berge de l'Oise et à côté du cadavre un képi dans lequel était un pistolet et une lettre portant cette inscription :

« A remettre au commandant de gendarmerie le plus rapproché du lieu où sera trouvé mon corps. »

Cette lettre fit connaître que le cadavre était celui du sieur Jean Fort, né à Châlons-sur-Saône en 1818, et capitaine trésorier au 85. de ligne. Les motifs de ce suicide étaient, disait la lettre, connus du conseil d'administration du régiment.

On a en outre retrouvé dans l'Oise un second pistolet noirci par la poudre, celui qui, selon toute probabilité, avait servi à la perpétration du suicide. »

Le Courrier de la Rochelle rapporte qu'un homme a été tué par la foudre à Aytré, dans les étranges circonstances suivantes :

Un des vigneron de ce village était allé, comme à l'ordinaire, à son ouvrage dans la matinée; sa femme, étonnée entre deux et trois heures de ne pas le voir revenir, se dirigea vers la vigne où il travaillait. Là, elle l'aperçut courbé sur son pic, et s'approchant de lui, elle reconnut que ce n'était plus qu'un cadavre. Ses vêtements, réduits en lambeaux, étaient semés autour de lui, et la décomposition de ce malheureux avait été si rapide qu'elle se manifestait déjà par une apparence hideuse des chairs. Le coup de foudre qui avait retenti sur la commune vers six heures du matin, avait atteint ce pauvre vigneron au front et au flanc, et l'avait tué tout en le laissant en équilibre sur le sol.

Il vient de mourir à Baling-Taylor, près de Dungarvon (Angleterre), une dame Broadwich, âgée de 112 ans. Jusqu'à son dernier jour, cette respectable centenaire a joui de toutes ses facultés, et c'est cinq heures avant sa mort qu'elle a consenti à garder le lit.

Dans le même district existe un homme âgé de 120 ans. Il s'appelle Michael Gee, et s'est marié, il y a environ quatre ans, avec une jeune fille âgée de 20 ans, juste un siècle de moins que son mari. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'ils ont trois beaux enfants, très-vigoureux, qui promettent d'atteindre, à moins d'accident, l'âge vénérable de leur père.

Cinq milles de la demeure de Michael Gee se trouve un autre centenaire, M. Hourrigan, âgé de 115 ans. Ce dernier fait chaque matin, par tous les temps possibles, une longue promenade.

Le North China Herald raconte le fait suivant, en garantissant son authenticité :

Le vaisseau de guerre en fer et à hélice, le Nemrod, à l'entrée de la rivière Min, à Shanghai, en pleine eau, sentit tout à coup une résistance qui fit croire au capitaine qu'on avait touché sur un rocher. L'étonnement fut grand, quand après examen, on trouva qu'on avait non-seulement touché, mais coupé en deux une baleine, dont le sang rougissait la mer tout autour du vaisseau. La rencontre a été si forte, que la machine s'arrêta un moment, mais l'animal, qui se trouvait en travers de l'avant du vaisseau, avait été tué sur le coup. »

ADMINISTRATION DES POSTES

AVIS AU PUBLIC

CONCERNANT LES

ÉCHANTILLONS

expédiés par la poste.

Le public est prévenu qu'à dater du 1<sup>er</sup> avril 1858, et en exécution d'une décision du ministre des finances, en date du 4 mars dernier, les échantillons de marchandises présentés dans les bureaux de poste devront, pour être expédiés, rénir les conditions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Ne pas dépasser le poids de 300 grammes;
2<sup>o</sup> N'avoir sur aucune de leurs faces (hauteur, longueur ou largeur) une dimension supérieure à 25 centimètres;
3<sup>o</sup> Enfin, porter sur leur suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Il est en même temps appelé au public que les échantillons ne sont admis à profiter du tarif à prix réduits qui leur est spécialement applicable, qu'autant qu'ils ont été préalablement affranchis et disposés en paquets dont le contenu puisse être facilement vérifié.

Lorsque les échantillons ont été expédiés sans affranchissement ou en paquets dont la vérification ne peut être effectuée, ils sont taxés au prix du tarif des lettres.

S'ils ont été affranchis en timbres-postes et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance de l'affranchissement.

Sont maintenues les dispositions antérieures des lois et règlements qui interdisent d'insérer dans un échantillon ni lettre ni note ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en tenir lieu, ni valeurs au porteur, espèces monnayées, matières d'or ou d'argent, bijoux, diamants et autres objets précieux.

Sont également maintenues les dispositions qui excluent du service des postes les échantillons composés d'objets soumis aux droits de douane et d'octroi, et ceux qui sont de nature à détériorer ou à salir les correspondances ou à en compromettre la sûreté. Au nombre de ces objets sont particulièrement compris les liquides, les viandes, les volailles, le gibier, la charcuterie et les matières grasses ou susceptibles de se liquéfier.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

COMMUNE D'HEM

GRAND CARROUSEL PUBLIC

OFFERT AUX AMATEURS

AU BÉNÉFICE DES PAUVRES

LE DIMANCHE 27 JUIN 1858

Table listing prizes: Prix de la ferme de Beaumont SIX COUVERTS & UNE LOUCHE EN ARGENT, ou DEUX CENTS FRANCS EN ESPÈCES... 200 fr. 2<sup>e</sup> Prix - UNE MONTRE EN OR A CYLINDRES, valeur... 125 fr. 3<sup>e</sup> Prix - DIX-HUIT CUILLETS A CAFÉ, EN ARGENT, valeur... 60 fr. SURPRISES... 15 fr. Total... 400 fr.

La Commission du Carrousel a pris les dispositions suivantes :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le Carrousel aura lieu publiquement sur la place de la commune.

ART. 2. — Une liste d'inscription des cavaliers sera ouverte, de onze heures du matin à deux heures et demie après midi, chez M. MULLIEZ, aubergiste à l'Empenpont.

ART. 3. — Les cavaliers inscrits se réuniront au même lieu, à trois heures précises, pour se rendre en cortège sur la place de la commune, lieu du concours.

ART. 4. — On suivra, pour le cortège et pour le concours, l'ordre donné par la Commission.

ART. 5. — Les cavaliers devront se présenter dans une mise convenable. Le chapeau montant est de rigueur.

ART. 6. — Les cavaliers d'une même commune, à moins que le nombre n'en soit trop grand, entreront en même temps dans le manège. Celui qui serait absent perdrait le droit de concourir.

ART. 7. — Le même cheval ne pourra entrer que trois fois en lice.

ART. 8. — Le cavalier entré dans le manège se présentera au Jury pour recevoir la lance, faire quatre fois le tour de l'hippodrome, à partir du baguier, au galop franc et soutenu, (le premier tour servira pour prendre l'allure du cheval.) puis il remettra les bagues qu'il aura enlevées, à la lance, à l'un des membres du Jury.

ART. 9. — Un Jury choisi par la Commission veillera à la stricte exécution du règlement; ses décisions seront sans appel.

ART. 10. — Les autres conditions seront de rigueur. L'estrade réservée aux spectateurs sera couverte. CE CARROUSEL SERA SUIVI D'UN BAL. IL Y AURA ILLUMINATION. (ORCHESTRE CHOISI. — RAFFRAICHISSEMENTS DESIRABLES)

La Commission : PH. BRAQUAVAL, Le Maire, CH. LECLERCQ, H. LEURIDAN, JULES MULLIEZ.

NOTA. Le manège sera à la disposition des amateurs à partir du 15 Juin.

FESTIVAL

Dimanche 11 Juillet 1858, à trois heures et demie de relevée,

dans le parc du Château

A DOTTIGNIES,

avec le concours de la GRANDE-HARMONIE de la ville de Roubaix.

LA FÊTE SERA SUIVIE D'UN

BAL CHAMPÊTRE

A GRAND ORCHESTRE. (1062

MOUSCRON

SOCIÉTÉ DE ST-MARTIN

CARROUSEL

offert aux amateurs

le Lundi 5 Juillet 1858

Table listing prizes: 1er Prix : Un superbe CARTEL, valeur 250 fr. 2e id. id. 150 fr. 3e id. id. 100 fr.

RÈGLEMENT.

1<sup>o</sup> Le Carrousel aura lieu le Lundi 5 Juillet 1858, à quatre heures de relevée.

2<sup>o</sup> L'inscription se fera de midi à trois heures et demie, chez Henri Hovine, aubergiste à la Place, à Mouscron

Chaque cavalier paiera 1 fr. 50 c. et recevra une carte d'entrée.

3<sup>o</sup> Le cortège partira de la Maison communale à quatre heures très-précises; tous les concurrents devront s'y présenter à cheval et dans une mise convenable (le chapeau est de rigueur). — Seront seuls exemptés du cortège, les musiciens et les cavaliers de la commune, autorisés par la commission, et dont la présence serait réclamée ailleurs pour l'organisation de la fête. Cet article sera strictement observé.

4<sup>o</sup> On suivra pour le cortège et pour le concours l'ordre donné par la commission.

5<sup>o</sup> Les cavaliers d'une même commune, à moins que le nombre n'en soit trop grand, entreront en même temps dans le manège; celui qui serait absent à son tour d'entrer en lice perdrait le droit de concourir.

6<sup>o</sup> Le cavalier fera trois fois le tour du manège au galop franc et soutenu. Les bagues enlevées devront être présentées, à la lance, à l'un des membres de la commission.

Le même cheval pourra entrer trois fois en lice, mais seulement deux fois dans le même peloton.

7<sup>o</sup> Il est expressément recommandé de ne pas se servir de la lance pour frapper le cheval; le baguier sera refusé à ceux qui enfreindront ce point du règlement.

8<sup>o</sup> Un jury choisi par la commission veillera à la stricte exécution du règlement et jugera des cas non prévus: toutes ses décisions seront sans appel.

Après le carrousel, il y aura BAL.

Le Président, F. SAFFRE.

Le Secrétaire, A. HOVINE.

Commissaires :

P. DUJARDIN, J.-B. DESOLLIER, L. VANOVERSCHELDE, L. POLLLET.

KARMESSÉS

Dimanche 27 juin.

Baisieux, Bauvin, Gondcourt, Mons-en-Pévèle, Mons-en-Barœul, Linselles, Lomme, Templeuve.

LETTRES A M<sup>ME</sup> Z. L.

SUR LA BOTANIQUE

PAR

CH. DE FRANCIOSI.

Un volume in-8° - Prix 3 f. 50.

AU BUREAU DE CE JOURNAL.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Produits de la semaine du 4 au 10 juin 1858.

Table with 2 columns: Product, Amount. Number of voyagers, 135,887. Produit des voyageurs, 357,348 68. Bagages, marchandises, etc., 553,224 44. Produit total, 910,573 12.

Semaine correspondante de 1857.

Table with 2 columns: Product, Amount. Number of voyagers, 133,654. Produit des voyageurs, 370,473 12. Bagages, marchandises, etc., 578,415 68. Produit total, 948,888 80. Produit total du 1<sup>er</sup> { 1858. 22,586,515 39. janvier au 10 juin. { 1857. 21,489,382 79.